

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, à dix-huit heures, s'est réuni à la salle du Conseil en l'Hôtel de Ville, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Paul SABATINO, Maire.

	18h00	18h10	18h20
Nombre de conseillers en exercice :	29	29	29
Nombre de conseillers présents :	22	23	24
Nombre de procurations :	5	5	5
Nombre de conseillers absents :	7	6	5
Nombre de conseillers excusés :	0	0	0

Date de convocation : 03 décembre 2025

18 H 00 : le Maire ouvre la séance.

TABLEAU DE PRESENCE ET POUVOIRS			
Noms des conseillers	Présents	Absents	Pouvoir à
SABATINO Paul	X		
MONTALBAN Francis	X		
DESMATS Nicole	X		
CORTES Jeanne	X		
GUEVARA David	X		
GIRAUD Chantal	X		
ROSSO Viviane	X		
BARTOLI Michel	X		
DEQUIVRE Claude	X		
CASABURI Francine	X		
MAISONNEUVE Régis		X	SABATINO Paul
SOLE Jean-Pierre	X		
FERNANDEZ Danielle	X		
CADIERE Christiane	X		
CAZABAN Claude		arrivé à 18H20	
SALAS Aline		X	ROSSO Viviane
MARTINEZ Véronique	X		
JUAN Annie	X		
BONNET Marie-Claude	X		
COSTE Raymonde		arrivée à 18H10	
SACOMAN Roger	X		
FIORI Frédéric	X		
LILLO Sabine		X	MARTINEZ Véronique
MISSIMILLY Laurent	X		
GROBEL Pierre	X		
LAVAL Jacques	X		
GUIDI Marie-Noëlle		X	BONNET Marie-Claude
CANGELOSI Laëtitia		X	MAZADE Alain
MAZADE Alain	X		

Monsieur le Maire : Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, Mesdames les adjointes, Messieurs les adjoints, le quorum est atteint, nous pouvons commencer ce conseil municipal.

Madame Christiane CADIERE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire : nous allons procéder à l'adoption du Procès-verbal de la séance du 16 septembre 2025.
Y a-t-il des remarques ?

S'il n'y en a pas, le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Le Maire donne lecture des décisions qu'il a prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (2025 D008 à 2025 D013) et demande à l'assistance s'il y a des remarques.

Dans la mesure où aucune autre remarque n'est donnée, le Maire propose d'entamer l'ordre du jour.

Rapports inscrits à l'ordre du jour :

2025/07 bis/01	APPROBATION CONVENTION CADRE LANCEMENT D'ATELIERS METROPOLITAINS A DESTINATION DES AGENTS DES COMMUNES METROPOLITAINES
----------------	---

Monsieur le Maire : la Métropole ouvre aux communes de son territoire, des groupes de codéveloppement à destination des managers confirmés. Ces dispositifs ne relèvent pas du champ de la concurrence car ils s'entendent comme un processus interne de création de lien et de liant entre la Métropole et ses communes de manière à simplifier et fluidifier les échanges entre les différents agents publics du territoire métropolitain et faciliter la mise en œuvre des politiques publiques.

Une convention cadre portant lancement d'ateliers de codéveloppement ouverts aux managers a été approuvée par délibération du conseil métropolitain FBPA-045-16734/24/CM du 10 octobre 2024.

La présente convention a pour objet d'organiser l'ouverture des ateliers métropolitains dont le parcours de formation des managers et les groupes de co-développement à destination des agents des communes métropolitaines.

Cette convention permet à la commune de faire bénéficier ses agents des ateliers métropolitains. Elle est ouverte à une catégorie de responsable.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention cadre concernant le lancement d'ateliers de codéveloppement ouverts aux managers confirmés des communes de l'aire métropolitaine et ainsi de faire bénéficier les agents de la commune des ateliers métropolitains.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Complément d'informations ? Je soumetts aux voix

Contre ? Abstention ? Donc **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

2025/07 bis/02

**APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DES
TRANSPORTS SCOLAIRES ENTRE LA METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE ET
LES COMMUNES MEMBRES DE LA METROPOLE**

Monsieur le Maire : Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention relative à l'organisation des transports scolaires entre la métropole Aix-Marseille-Provence et les communes de la métropole.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Complément d'informations ? Je sou mets aux voix

Contre ? Abstention ? Donc **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

Pour les deux délibérations suivantes, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur David GUEVARA, adjoint au sport, à la jeunesse et à l'habitat.

2025/07 bis/03

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL DE
STOCKAGE DE VELOS ELECTRIQUES ENTRE LA COMMUNE DE CARRY-LE-ROUET ET LA
COMMUNE DU ROVE**

Monsieur David GUEVARA : le projet « La Côte Bleue à Vélo » a été retenu dans le cadre de l'appel à projets national AVELO 3, porté par l'ADEME pour une durée de trois ans. Il est soutenu collectivement par les quatre communes de la Côte Bleue : Carry-le-Rouet, Ensues-la-Redonne, Le Rove et Sausset-les-Pins.

Le projet « La Côte Bleue à Vélo », vise à favoriser le développement de l'usage du vélo sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Ce programme est construit autour de 4 axes d'actions et vise à encourager la pratique du vélo au quotidien sur le territoire, à destination des habitants du territoire.

Le premier étant l'achat de 4 vélos à assistance électrique avec leurs accessoires, afin de les prêter gratuitement aux habitants de chaque commune qui aura deux périodes de prêt d'environ 3 mois.

L'objectif de ce service est d'offrir aux habitants de la Côte Bleue la possibilité de tester l'usage du vélo avant de s'engager dans un éventuel achat.

Un schéma directeur cyclable sur la Côte Bleue, destiné à structurer et planifier les aménagements cyclables a été élaboré.

Considérant la volonté partagée entre les communes de promouvoir et de faire découvrir la pratique du vélo par la mise en place d'actions spécifiques à destination des habitants et des usagers tel que la Fête du Vélo ;

Considérant l'acquisition de vélos électriques dans le cadre du projet national AVELO3 ;

Considérant l'accord intervenu entre les deux communes en vue de permettre la mise à disposition et la location de vélos électriques sur le territoire de la commune d'accueil.

Monsieur le Maire : je vous propose d'approuver la convention de mise à disposition d'un local de stockage de ces 4 vélos électriques entre la commune de Carry-le-Rouet et la commune du Rove.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Complément d'informations ? Je sou mets aux voix.

Contre ? Abstention ? Donc **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

2025/07 bis/04	AVENANT POUR L'ANNEE 2025 DE LA CONVENTION POUR LA GESTION FINANCIERE ET MATERIELLE DE L'APPEL A PROJET AVELO3
-----------------------	---

Monsieur David GUEVARA : la délibération n°4 est dans le prolongement de celle qui vient d'être adoptée. Par la délibération n°2024-03-03 en date du 12 juin 2024 la Commune du Rove a approuvé la convention pour la gestion financière et matérielle entre les communes de Carry-le-Rouet, Sausset-les-Pins, Ensues-la-Redonne et Le Rove dans le cadre du projet AVELO3 ;

Il convient de préciser certaines dispositions relatives à la durée et à l'évolution de la convention, afin d'intégrer les modalités de répartition équitable du matériel acquis dans le cadre du projet AVELO 3, entre les communes partenaires, à l'échéance de la convention ou en cas de dissolution du partenariat.

Ces dispositions entraînent une modification de l'article VI, par avenant de la convention pour la gestion financière et matérielle de l'appel à projet AVELO3.

Monsieur le Maire : je vous propose d'adopter l'avenant ci-annexé.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Complément d'informations ? Je sou mets aux voix.

Contre ? Abstention ? Donc **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Claude BONNET, déléguée en charge du social et de la solidarité pour les délibérations N° 5 et 6.

2025/07 bis/05	APPROBATION DU PRINCIPE DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LA PERIODE 2026-2030.
-----------------------	---

Madame Marie-Claude BONNET : la Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat visant à définir le projet de service aux familles d'un territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle a pour objectif de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions au service des familles et public en situation de précarité.

Elle s'était concrétisée par la signature d'une convention entre la Caisse d'allocations familiales (Caf), et le territoire représenté par les communes de : CARRY-LE-ROUET, CHATEAUNEUF LES MARTIGUES, ENSUES LA REDONNE, SAUSSET LES PINS et LE ROVE pour la période 2021-2025.

Considérant l'intérêt de formaliser une stratégie territoriale partagée en faveur d'un projet de territoire de service aux familles qui a pour objet :

- d'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, surtout au niveau de la famille et des enfants, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur les communes ;
- de définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ; dans les

domaines de la petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, animation de la vie sociale, et l'inclusion.

- de renforcer la coordination entre les acteurs locaux et optimiser les financements
- de suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche d'amélioration continue.

La collectivité a la volonté de s'engager dans ce partenariat pour la période 2026-2030.

Monsieur le Maire : je vous propose d'approuver le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Est-ce qu'il y a des remarques ? Complément d'informations ? Je soumetts aux voix.

Contre ? Abstention ? Donc **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

2025/07 bis/06

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI-ACCUEIL « MARTINE FELTRIN »

Madame Marie-Claude BONNET : par délibération du 30 mars 2021, le conseil municipal de la commune du Rove a approuvé le principe de confier le renouvellement de la gestion et de l'exploitation de sa crèche « Martine FELTRIN » à un tiers par le biais d'une délégation de service Public (DSP).

Considérant que par délibération en date du 08 décembre 2021 il a été approuvé de retenir le choix de la Maison Bleue comme délégataire en charge du service public du multi-Accueil « Martine FELTRIN »,

Considérant que dans le cahier des charges de la DSP il est précisé que toute modification du règlement intérieur en cours d'exécution de la convention de délégation doit avoir recueilli l'accord de la Collectivité.

Le multi-accueil « Martine FELTRIN » souhaite modifier le règlement de fonctionnement en vigueur. Les modifications sont portées sur l'article 4 du règlement ainsi que son annexe 10

Monsieur le Maire : Je vous propose d'approuver le nouveau règlement de fonctionnement du multi-accueil « Martine FELTRIN »

Est-ce qu'il y a des remarques ? Complément d'informations ? Je soumetts aux voix.

Contre ? Abstention ? Donc **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

2025/07 bis/07

DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU CONSEIL PORTUAIRE DE NIOLON

Monsieur le Maire : le conseil municipal, lors de son renouvellement, a procédé à la désignation des conseillers portuaires du port départemental de Niolon, situé sur le territoire de la commune.

Par délibération en date du 19/03/2025 le conseil municipal m'avait désigné comme membre titulaire et Michel JAUFFRET comme membre suppléant au Conseil Portuaire de Niolon.

Considérant que Michel JAUFFRET a démissionné de sa fonction de 3ème adjoint au Maire ainsi que de son mandat de conseiller municipal et qu'il était délégué suppléant au conseil portuaire de Niolon.

Dans ce cadre, il convient de procéder à la désignation d'un membre suppléant, au titre de la représentation de la commune du ROVE au sein de cette instance portuaire pour remplacer Michel JAUFFRET.

Je vous propose la candidature de Michel BARTOLI comme délégué suppléant.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Complément d'informations ? Je soumetts aux voix.

Contre ? Abstention ? Donc **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

2025/07 bis/08	DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT MIXTE DU PARC MARIN DE LA COTE BLEUE
-----------------------	--

Monsieur le Maire : Par délibération du 19 mars 2025 le conseil municipal a désigné Monsieur Paul SABATINO délégué titulaire et Messieurs Francis MONTALBAN et Michel JAUFFRET délégués suppléants au Syndicat Mixte du Parc Marin de la Côte Bleue.

Considérant que Michel JAUFFRET a démissionné de sa fonction de 3ème adjoint au Maire ainsi que de son mandat de conseiller municipal et qu'il était délégué suppléant au syndicat mixte du parc marin de la Côte Bleue.

Il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué suppléant pour remplacer Michel JAUFFRET.

Je vous propose la candidature de Michel BARTOLI comme deuxième délégué suppléant au syndicat mixte du parc marin de la Côte Bleue.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Complément d'informations ? Je soumetts aux voix.

Contre ? Abstention ? Donc **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

2025/07 bis/09	DESIGNATION D'UN CONSEILLER EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE
-----------------------	---

Monsieur le Maire : dans sa séance du 19/03/2025 le conseil municipal a procédé à la désignation de Michel JAUFFRET en tant que conseiller municipal en charge des questions de Défense.

Considérant que Michel JAUFFRET a démissionné de sa fonction de 3ème adjoint au Maire ainsi que de son mandat de conseiller municipal, il y a lieu de désigner un conseiller municipal en charge des questions de Défense pour remplacer Michel JAUFFRET.

Ce correspondant défense constitue un relais d'information entre le ministère de la Défense et la commune sur les questions de sécurité et de défense. Il est le représentant de la commune auprès des instances civiles et militaires du département et de la région. Il sensibilise ses concitoyens aux questions de défense. Il est le lien local entre le monde de la défense et les citoyens.

Je vous propose la candidature de Frédéric FIORI en qualité de conseiller municipal en charge des questions de Défense.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Complément d'informations ? Je soumetts aux voix.

Contre ? Abstention ? Donc **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

2025/07 bis/10	REGIME INDEMNITAIRE – INDEMNITE DE SUIVI ET D'ORIENTATION DES ELEVES (ISOE) ALLOUEE AUX PROFESSEURS ET ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE- ACTUALISATION
-----------------------	---

Monsieur le Maire : Il convient d'actualiser les montants maximums d'attribution de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) allouée aux professeurs et assistants d'enseignement artistique. Ce régime indemnitaire, dénommé ISOE, est alloué aux agents titulaires, stagiaires et contractuels des cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et assistants d'enseignement artistique.

Les dispositions de cette indemnité ont reçu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST).

Il convient de fixer le montant de la part fixe de l'ISOE à 212.50 € et la part modulable à 124.82 €.

Je vous demande d'approuver l'actualisation de cette indemnité.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Complément d'informations ? Je sou mets aux voix.

Contre ? Abstention ? Donc **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

2025/07 bis/11	PARTICIPATION POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE RISQUE SANTE DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE LABELLISATION
-----------------------	--

Monsieur le Maire rappelle que les décrets n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 et n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatifs aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement, instaurent la possibilité pour les collectivités et établissements publics de participer financièrement aux contrats santé de leurs agents soit par la labellisation soit par une convention de participation à compter du 1er janvier 2026.

Les modalités de mise en œuvre de cette participation ont été adoptées par le Comité Social Territorial de la commune.

Dans le cadre de la protection santé, la modalité dite de la labellisation offre à l'agent la liberté de choix de sa garantie, la liberté de choix du coût de l'assurance, la liberté de résiliation.

Il apparait donc que la modalité de labellisation paraît la plus adaptée au besoin des agents de la collectivité du Rove.

Chaque agent, soit ayant déjà souscrit à une mutuelle appartenant à la liste labellisée, soit souhaitant y souscrire, pourra percevoir, sur présentation annuelle d'une attestation délivrée par la mutuelle attestant de la labellisation du contrat souscrit, une participation par la collectivité.

Le montant de la participation financière pour tous les agents en position d'activité sera fixé à : 15 € mensuel par agent, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2026.

Je vous demande d'approuver la mise en place de cette participation financière.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Complément d'informations ? Je sou mets aux voix

Contre ? Abstention ? Donc **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

2025/07 bis/12	MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS
-----------------------	---

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, et propose donc d'acter le tableau des effectifs annexé à la présente.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025.

Il est proposé de créer les emplois suivants : 1 adjoint technique principal de 1ère classe, 1 technicien principal de 1ère classe et 1 professeur d'enseignement artistique hors classe et ainsi d'adopter la mise à jour du tableau ci annexé.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Complément d'informations ? Je sou mets aux voix.

Contre ? Abstention ? Donc **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

Monsieur le Maire indique que les délibérations du n°13 au n° 18 portent sur la vente de parcelles. Ces parcelles font parties d'une réservation foncière qui avait été faite en prévision des travaux de la route départementale. Aujourd'hui les travaux sont terminés. Nous avons fait faire le relevé de ces morceaux de terrains communaux et qui sont pour la plupart, soit enclavés entre les propriétés soit entre le domaine public et les propriétés. Après avoir été expertisées par France Domaines, je propose la vente de ces parcelles pour un montant global d'environ 50.000 €. Tous les propriétaires concernés nous ont signifié par écrit leur accord.

2025/07 bis/13	VENTE DE PARCELLES CADASTREES SECTION AH NUMERO 92 ET 93
-----------------------	---

Monsieur le Maire : Vente des parcelles cadastrées section AH N°92 (79 m²) et 93 (33 m²) à Madame DI FLORIO pour un montant de 7 728 €.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Complément d'informations ? Je sou mets aux voix.

Contre ? Abstention ? Donc **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

2025/07 bis/14	VENTE D'UNE PARCELLE CADASTREES SECTION AH NUMERO 94
-----------------------	---

Monsieur le Maire : Vente de la parcelle cadastrée section AH N°94 (48 m²) à Monsieur BURIDAN pour un montant de 3 825 €.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Complément d'informations ? Je sou mets aux voix.

Contre ? Abstention ? Donc **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

2025/07 bis/15	VENTE D'UN DETACHEMENT D'ENVIRON 15 M² SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION AR NUMERO 43 D'UNE SUPERFICIE DE 81 m
-----------------------	--

Monsieur le Maire : Vente de la parcelle cadastrée située Chemin de la Batterie Calanque de Niolon section AR N°43 (81 m²) à Madame PAGAZANI pour un montant de 2 600 €.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Complément d'informations ? Je sou mets aux voix.

Contre ? Abstention ? Donc **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

2025/07 bis/16	VENTE D'UNE PARCELLE CADASTREE SECTION AH NUMERO 95
-----------------------	--

Monsieur le Maire : Vente de la parcelle cadastrée section AH N°95 (149 m²) à Monsieur DAPELO pour un montant de 10 281 €.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Complément d'informations ? Je sou mets aux voix.

Contre ? Abstention ? Donc **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

2025/07 bis/17	VENTE D'UNE PARCELLE CADASTREE SECTION AH NUMERO 89
-----------------------	--

Monsieur le Maire : Vente de la parcelle cadastrée section AH N°89 (187 m²) à Monsieur TREZZY pour un montant de 12 903 €.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Complément d'informations ? Je sou mets aux voix.

Contre ? Abstention ? Donc **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

2025/07 bis/18	VENTE D'UNE PARCELLE CADASTREE SECTION AH NUMERO 88
-----------------------	--

Monsieur le Maire : Vente de la parcelle cadastrée section AH N°88 (121 m²) à Monsieur HENRY pour un montant de 8 349 €.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Complément d'informations ? Je sou mets aux voix.

Contre ? Abstention ? Donc **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

2025/07 bis/19	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION LE ROVE ENVIRONNEMENT
-----------------------	--

Monsieur le Maire : nous proposons de verser une subvention supplémentaire de 1600 euros pour l'acquisition de nouveau matériel. Cette association a des dépenses supplémentaires causées par l'achat de diverses machines et appareils d'égale et de débroussaillage. En partenariat avec la municipalité les membres de cette association s'investissent énormément dans l'aménagement et l'entretien des terrains, collines et chemins ruraux de la Commune du ROVE.

Je vous propose de voter l'attribution de cette subvention.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Complément d'informations ? Je sou mets aux voix.

Contre ? Abstention ? Donc **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

2025/07 bis/20	DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT N°2 / 2025
-----------------------	---

Monsieur le Maire : la décision modificative de crédits n°2 fait apparaître une augmentation de crédits sur le budget primitif 2025 pour un montant de 233 500 €.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 114 000 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 119 500 €.

Monsieur le Maire soumet au vote du conseil municipal par chapitre et par opération cette modification de crédits n°2.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Complément d'informations ? Je sou mets aux voix.

Contre ? Abstention ? Donc **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

2025/07 bis/21	ADMISSION EN NON-VALEUR
-----------------------	--------------------------------

Monsieur le Maire : informe l'assemblée que la Trésorerie de Berre l'Etang a demandé un état d'admission en non-valeur de créances ne pouvant pas être poursuivies car inférieures au seuil de poursuite. Il s'agit de trois créances d'un montant total de 5.05 €.

Je vous demande de vous prononcer sur l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant total de 5,05 €.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Complément d'informations ? Je sou mets aux voix.

Contre ? Abstention ? Donc **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

2025/07 bis/22	OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2026
-----------------------	---

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des opérations prévues pour une ouverture anticipée de dépenses d'investissement pour l'exercice 2026 jusqu'au vote du budget, soit une somme totale de 180 000€.

Il s'agit d'une procédure dans l'attente du vote du budget primitif, qui permet ainsi à la Commune de pouvoir continuer à payer les dépenses d'investissement en complément de l'état de restes à réaliser et ainsi, à concourir à régler nos fournisseurs dans le strict respect du délai légal de paiement.

Je vous demande d'approuver l'ouverture anticipée de crédits en dépenses d'investissement pour l'exercice 2026 et donc d'autoriser le mandatement des dépenses d'investissement 2026 avant le vote du budget primitif 2026.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Complément d'informations ? Je sou mets aux voix.

Contre ? Abstention ? Donc **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Vous avez sur table deux rapports supplémentaires.

2025/07bis/23	GARANTIE D'EMPRUNT
----------------------	---------------------------

Monsieur le Maire : le bailleur social Grand Delta Habitat a fait l'acquisition auprès de la Société 3F SUD de la résidence « Etienne Mathieu », ensemble immobilier composé de 41 logements collectifs situés rue du Deven 13740 LE ROVE. Cette acquisition d'un montant de 4 387 000.00€ est financée par un prêt de transfert de Patrimoine d'un montant 4 079 910,00 € de la Caisse des Dépôts et consignations.

Grand Delta Habitat a sollicité la commune du Rove afin d'apporter sa garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour le montant du prêt, les 50% restants étant sollicités auprès de la Métropole Aix-Marseille Provence. En contrepartie de cette garantie la société Grand Delta Habitat maintiendra les logements réservés dans le cadre de la garantie initiale auprès de 3F SUD à la commune.

J'ai reçu tous les bailleurs et proposé de continuer des déambulations au sein des bâtiments afin que les personnes vivent le mieux possible.

Monsieur le Maire soumet au vote du conseil cette garantie d'emprunt.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Complément d'informations ? Je sou mets aux voix.

Contre ? Abstention ? Donc **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

2025/07bis/24	APPROBATION DE LA CONVENTION D'ADHESION A L'OFFRE DE SERVICE DU POLE SANTE DU CENTRE DE GESTION DES BOUCHES-DU-RHONE (CDG13) – MEDECINE PREVENTIVE & PREVENTION ET SECURITE AU TRAVAIL
----------------------	---

Monsieur le Maire : Le Pôle Santé du centre de gestion des Bouches-du-Rhône (CDG13) accompagne les collectivités dans leurs obligations en matière de santé et de sécurité. Ces missions peuvent être réalisées dans le cadre d'une convention.

L'adhésion à cette convention permettra à la collectivité de bénéficier de l'ensemble de ces prestations, pour la santé et la sécurité des agents de la collectivité.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette convention pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Complément d'informations ? Je sou mets aux voix.

Contre ? Abstention ? Donc **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

L'ordre du jour est épuisé. Il n'y a pas d'intervention.

Je tiens à remercier tout le personnel communal pour son travail et son efficacité.
Je vous remercie de votre attention et vous souhaite un bon bout d'an.

Monsieur le Maire lève la séance à 19H15.

Le Rove, le 09 décembre 2025

Christiane CADIÈRE

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.